

COMMUNIQUÉ

AVIS PUBLIC

Fermeture des rampes de mise à l'eau en période hivernale

Sainte-Anne-de-Sorel, 03 décembre 2014 – Conséquence de plusieurs plaintes, les utilisateurs des rampes de mises à l'eau situées au bureau municipal ne pourront plus utiliser les rampes de mise à l'eau municipales lors de la prochaine période hivernale afin d'accéder au chenal-du-Moine. La fermeture résulte du fait que par le passé plusieurs personnes ont utilisés les rampes pour descendre des cabanes à pêche, du bois, des blocs de ciment et plusieurs autres objets hétéroclites sur le chenal-du-Moine obligeant ainsi la municipalité à composer avec des évènements nuisant à l'environnement ainsi qu'au maintien de la paix et du bon ordre. Dans cette optique, et afin de ne pas être responsable d'action nuisibles causées par des tiers ayant utilisés des voies d'accès municipales, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a pris la décision de fermer complètement tout accès au chenal-du-Moine via ses espaces publics et les rampes de mise à l'eau de la municipalité. **Il est entendu qu'aucune cabane à pêche sera tolérée dans le stationnement situé à la mairie au 1685 chemin du Chenal-du-Moine.**

La municipalité rappelle aux pêcheurs sur la glace, qu'ils le font à leurs propres risques. Nous leur demandons de garder leur environnement propre en rapportant leurs déchets et en les disposant à bon escient.

-30-

Source : Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
450 742-1616
mdauplaise@sainteannedesorel.ca